



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 05 Avril 2023**

N°23-35

OBJET : Mise en place d'un Atelier Chantier d'Insertion : « Aménagement et Valorisation du Fort TARTENSON et ses abords »

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 05 Avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h00 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Dossiers Finances

1. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Principal
2. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Annexe CFME
3. Présentation du Compte de gestion 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
4. Affectation des résultats 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal
6. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Annexe CFME
7. Validation de plans de financements

Dossiers Ressources Humaines

8. Création de postes
9. Subvention COS/PNRM 2023

Dossier Animation du Territoire

10. Création de tarifs de ventes de prestations du PNRM

Désignation Représentant PNRM

11. Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois

Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) — Mr D. DE LEPINE (Ducos) – Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds Saint Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr R. DULYMOIS(Robert) - – Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH(Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→**CTM** : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr F. ISMAIN à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba).
→**Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMOIS(Robert).

Membres titulaires absents

→**CTM** : Mesdames K. BERNABÉ – S. NORCA – L. BEAULIEU - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL.
→**Communes** : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) ;
→**Communautés d'agglomération** : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Absents excusés : Mmes M-A RAVIN et F. CARIUS (CTM) – L. BESUBE (Ajoupa Bouillon).
Messieurs B. BABIN (Bellefontaine) - A. BIRON (Case Pilote) - Mr J. DOMERGUE(François).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°23-24 en date du 5 avril 2023 portant vote du Budget Primitif 2023 du Budget Principal du Syndicat Mixte du PNRM,
- Vu** la délibération n°23-25 en date du 5 avril 2023 portant vote du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe CFM,

Considérant que le PNRM a engagé une action sur la valorisation des paysages "quotidiens", espaces de vie de nombreux Martiniquais qui devrait également lui profiter. En effet, un travail de remise en valeur des abords du Fort devrait permettre de sublimer un espace historiquement riche depuis la fin du XIXème siècle,

Considérant que cet Atelier Chantier d'Insertion sera l'occasion de mettre en œuvre des actions opérationnelles de :

- ✓ Aménagement paysager
- ✓ Action de formation avec un OF : Formation aux métiers ouvriers paysagistes Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole Jardinier Paysagiste sur 9 mois
- ✓ Action de formation sur temps de production : Formation-sensibilisation : connaissance des végétaux/amendement fertilisation/taille et soin des plantes
- ✓ Accompagnement à la création de sa propre activité entrepreneuriale
- ✓ Groupes d'échanges

Il est demandé aux membres du Comité syndical de valider le plan de financement pour la mise en œuvre d'un Atelier Chantier d'insertion « Aménagement et valorisation du Fort TARTENSON et de ses abords » pour un montant total de 1 564 222,88 € TTC.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical

Article 1

Approuve la mise en œuvre de l'Atelier Chantier d'Insertion pour l'Aménagement et la valorisation du Fort TARTENSON et ses abords », sur une durée de 24 mois allant du 1^{er} Septembre 2023 au 31 Août 2025.

Article 2

Adopte le plan de financement de cet ACI tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT					
Partenaires	Nature	2023	2024	2025	TOTAL
ETAT / ASP	Aide aux postes	90 449,00 €	286 560,00 €	191 040,00 €	568 049,00 €
ETAT / FDI	Fonds Départemental d'Insertion	10 500,00 €	- €	- €	10 500,00 €
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	77 000,00 €	69 000,00 €	69 000,00 €	215 000,00 €
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	222 000,00 €	286 152,65 €	84 479,58 €	592 632,23 €
Autre/ Etat	Aide de l'Etat	- €	45 183,25 €	42 558,40 €	87 741,65 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		399 949,00 €	686 895,90 €	387 077,98 €	1 473 922,88 €

INVESTISSEMENT					
ORGANISME	NATURE	2023	2024	2025	TOTAL
P.N.R.M.	Auto-financement (solde d'exécution)	60 300,00 €	30 000,00 €	- €	90 300,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		60 300,00 €	30 000,00 €	- €	90 300,00 €

Article 3

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Article 4

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget en cours et les suivants.

Article 5

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 05 avril 2023

Le Président


Félix ISMAIN



